

## LOGEMENT TRES SOCIAL

Vous êtes une structure intervenant dans le secteur du logement très social.

Vous avez un projet de :

- création ;
- développement ;
- consolidation.

Yvelines Actives vous propose :

- un accompagnement pour vous aider à structurer votre financement et vous soutenir tout au long de votre projet ;
- des solutions de financement d'un montant pouvant aller de 5 000 euros à 1 500 000 euros.

### Conditions d'éligibilité

Votre projet doit s'inscrire dans le cadre d'éligibilité suivant :

- 🕒 votre structure a une **utilité sociale** avérée ;
- 🕒 votre structure a une **activité économique** ;
- 🕒 votre projet a pour objet de **favoriser la pérennisation d'emplois durable**.

### Nos services

Yvelines Actives intervient sur différents types de besoins financiers :

- Financement des investissements moyen terme ;
- Financement du Besoin en Fonds de Roulement (BFR ou renforcement de la trésorerie) ;
- Garantie d'emprunt bancaire.

🕒 Exemples de projets pouvant être financés:

- ➔ Financer le Besoin en fonds de roulement d'une association de logement social démarrage
- ➔ Financer les investissements (meubles de bureau, matériels informatiques)
- ➔ Financer les investissements mobiliers des chambres ou studios de logements sociaux

### Comment faire une demande de financement ?

Vous devez vous adresser à Yvelines actives par mail ou téléphone (*lien vers contact*) qui étudiera l'éligibilité de votre demande de financement, vous remettra un dossier à remplir puis procédera à l'expertise de votre projet.

## Nos solutions de financement solidaire

Nom de l'outil	PUBLIC	MONTANT (jusqu'à ...)	DUREE	COUT
<b>GARANTIES D'EMPRUNT BANCAIRE</b>				
France Active Garantie	Toute entreprise solidaire ou association	<b>45 000 € de garantie</b>	<b>5 ans maximum</b>	<b>2% du montant garanti</b>
<b>APPORTS REMBOURSABLES</b>				
Contrat d'amorçage associatif	Petite association	<b>10 000 €</b>	<b>Entre 1 an et 1 an ½</b>	<b>Aucun</b>
Contrat d'Apport Associatif	Toute association	<b>30 000 €</b>	<b>Entre 2 et 5 ans</b>	<b>Aucun</b>
FRIS (Fonds Régional d'Investissement Solidaire)	Toute entreprise solidaire ou association	<b>60 000 €</b>	<b>5 ans (7 ans dans certains cas)</b>	<b>2% par an</b>
SIFA /FCP IE		<b>1 500 000 €</b>		
<b>SUBVENTION</b>				
Le Fonds de Confiance	Appui à la réalisation d'une étude action pour toute structure qui souhaite créer une nouvelle entreprise sociale	<b>20 000 euros</b>	/	/

### Les avantages du recours à la Garantie France Active

- Bénéficier de l'accompagnement financier d'Yvelines Actives (appui technique, aide au montage financier ...)
- Limiter le recours aux cautions personnelles ;
- Créer les conditions d'un partenariat durable avec votre banquier.

### Les avantages du recours aux financements remboursables

- Renforcer la structure financière du bilan de votre structure en renforçant son Fonds de Roulement et en vous donnant ainsi les moyens de financer sa croissance ;
- Faciliter le tour de table financier : l'intervention d'Yvelines Actives favorise la mobilisation d'autres concours financiers ;
- Sécuriser votre projet : pendant toute la durée de votre financement Yvelines Actives vous appuie par un suivi de gestion.